

Image not found or type unknown



# Assurance-vie et réserve héréditaire

**Jurisprudence** publié le **02/06/2010**, vu **4395 fois**, Auteur : [CANINI FORMATION](#)

Les règles du rapport successoral et de la réduction pour **atteinte à la réserve des héritiers** sont **inapplicables** aux sommes versées par le contractant à titre de primes, à moins qu'elles ne soient **manifestement exagérées** eu égard à ses facultés, un tel caractère s'appréciant lors du versement, au regard de l'âge ainsi que des situations patrimoniale et familiale du souscripteur (Cass. 1re civ., 12 nov. 2009).